

# LE SERVICE CIVIQUE... LA SUITE

## LA CONQUÊTE D'UN SERVICE CIVIQUE EN QUELQUES ÉTAPES

### JE PEUX ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE ?

Afin d'accueillir des volontaires en service civique il faut être éligible à "l'agrément de service civique" ouvert uniquement aux organismes suivants :

- les organismes sans but lucratif de droit français (association, union ou fédération, fondation, fonds de dotation),
- les personnes morales de droit public après un agrément de l'agence du service civique,
- les organisations internationales dont le siège est implanté en France.

### En bref !

Les organismes doivent justifier d'une solidité financière et d'une capacité à accueillir, encadrer et accompagner un volontaire. En revanche, ils n'ont pas d'obligation d'être reconnu d'utilité publique.

Ces organismes doivent ensuite remplir des conditions précises de l'article L120-30 du Code du Service National et intervenir dans l'un des 9 domaines d'actions reconnus prioritaires pour la Nation :

- Solidarité
- Environnement
- Sport
- Culture & loisirs
- Éducation
- Santé
- Intervention d'urgence
- Mémoire et citoyenneté
- Aide humanitaire



### JE FAIS MA DEMANDE D'AGRÈMENT AVEC LE CDOS 26

De part son rôle d'intermédiaire, le CDOS 26 est habilité à vous accompagner pour vos démarches administratives (demande d'agrément) ainsi que la recherche et la gestion des volontaires ! (Contact au 04.75.75.48.00).

Sinon cela passe sur le site [www.service-civique.gov.fr](http://www.service-civique.gov.fr) de la manière suivante :



#### ACCÈS À L'ESPACE RESSOURCES

Cette rubrique recense l'ensemble des documents disponibles à la consultation et en téléchargement sur le site du Service Civique.

#### RESSOURCES VOLONTAIRES

Guide du volontaire, charte des valeurs du Service Civique... Toutes les ressources à destination des jeunes et des volontaires en mission.

#### RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

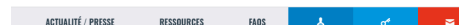
Textes de référence, compte-rendu, études et résultats d'enquêtes... relatifs au Service Civique.

#### RESSOURCES ORGANISMES

Guide des organismes, modèles de contrats, dossier de demande d'agrément, guides pratiques... à destination des organismes.

#### OUTILS DE COMMUNICATION

Logos, affiches, dépliants, vidéos... Tous les outils pour promouvoir le Service Civique.



#### VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

Pour vous aider à définir votre projet, trouver des missions types, vous pouvez :

- consulter le dépliant sur l'accueil de volontaires en collectivité 2020
- télécharger les exemples de missions proposés aux collectivités
- prendre contact avec le référent de votre territoire.

#### DEMANDE D'AGRÈMENT

Avant de télécharger les documents ci-dessous, assurez-vous d'avoir bien lu les modalités pour faire une demande d'agrément sur la page **Comment concrétiser votre projet d'accueil**

#### Engagement de Service Civique

- Le dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique :
  - Fiche informations générales
  - Fiche mission
  - Notice

>> Faites facilement votre demande d'agrément en ligne : [gérer mon agrément en ligne](#)

- Modèle de contrat d'engagement de Service Civique (mâj : juillet 2016)
- Charte de l'intermédiation (mâj novembre 2020) : permet de définir précisément le cadre de la mise à disposition ainsi que ses principes clés de mise en œuvre. Elle est explicitement visée dans la convention de mise à disposition et doit donc être connue de la structure porteuse de l'agrément, de l'organisme tiers non-agréé et du volontaire
- Modèle de convention de mise à disposition d'un volontaire
- Notification de Contrat d'engagement de Service Civique

#### Volontariat associatif et volontariat de Service Civique

- Le dossier de demande d'agrément au titre du volontariat associatif / de Service Civique
- FAQ sur le volontariat associatif et volontariat de Service Civique
- Modèle de contrat de volontariat

Pour plus d'informations sur les conditions d'obtention de l'agrément, se référer à **la Fiche Conseil N°18** et sur : <https://associations.gouv.fr/agrement-de-service-civique.html>

## ✓ DIFFUSION DE L'ANNONCE DE MISSION

Une fois les missions définies lors de la demande d'agrément, il faut diffuser l'annonce de manière **efficace** pour toucher le plus grand nombre et donc augmenter ses chances de trouver un volontaire en service civique.

Il est **obligatoire** de publier dans un premier temps sur le site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr).

Pour plus de visibilité et de succès, il ne faut pas hésiter à utiliser d'autres moyens de communication et réseaux comme :

- ➔ La Mission Locale
- ➔ Le réseau information jeunesse : le point information jeunesse (PIJ)
- ➔ Le bureau information jeunesse (BIJ)
- ➔ Le site internet de votre Département
- ➔ Les centres de formations comme l'institut régional du travail social (IRTS)
- ➔ Votre site internet
- ➔ Vos réseaux sociaux
- ➔ Les établissements supérieurs
- ➔ Des affiches dans les commerces...

## RÉDACTION DE L'ANNONCE

Plus l'annonce est précise sur la mission confié plus le volontaire pourra en avoir une idée clair et se positionné rapidement. Afin de préciser un profil vous pouvez informer sur les savoirs-être et motivations mais en aucun cas exiger une formation, des compétences particulières...

**Sans oublier le pouvoir du bouche à oreille !  
Un moyen redoutable de faire parler de soi et être visible partout !**

.....

## ✓ CÔTÉ JEUNES

Pour les jeunes, le service civique est un enjeu important. Pour beaucoup d'entre eux, il est l'occasion de faire leurs premiers pas dans le monde du travail, se créer des contacts et acquérir une expérience professionnelle et personnelle bénéfique pour leur avenir professionnel.

- Lorsqu'un jeune s'oriente vers un service civique, il réalise une recherche précise par mots clefs. Dans vos annonces, spécifiez le plus de mots possibles en rapport avec votre mission pour élargir votre visibilité et toucher un maximum de volontaires.

Le CDOS 26 est à votre disposition  
par téléphone au 04 75 75 47 50  
ou par mail à l'adresse [cdos26@mbsport.fr](mailto:cdos26@mbsport.fr)  
site : <https://drome.franceolympique.com/>

Sources :  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



CDOS  
DRÔME